

Trousse de secours

Opposition à la présence de tout médicament (y compris homéopathique) même sous forme de pommade ;

l'animateur peut seulement être autorisé à aider une personne à utiliser un traitement qu'elle a dans son sac et qui lui a été prescrit par son médecin (inhalation de bronchodilatateur en spray, type Ventoline, pour une personne ayant une crise d'asthme, ou médicament, type trinitrine, chez une personne cardiaque, en cas de douleur thoracique constrictive).

La trousse comprendra :

- des compresses stérilisées en emballage individuel,
- des bandes type Nylex et/ou Velpeau et des bandes cohésives, de type Cohéban (de préférence aux bandes extensibles adhésives type Elastoplast)
- des compresses imprégnées de produit désinfectant en emballage individuel,
- une couverture de survie,
- une pochette cryogénique,
- des ciseaux à bouts ronds (pas d'aiguille),
- des pansements prédécoupés,
- une pince à écharde,
- éventuellement une pince à tiques,
- un sac plastique,
- un crayon et un carnet,
- des morceaux de sucre sous emballage.